



Renseignement sur une reconnaissance

Par **jm mon homme et mon fils**, le **01/01/2008 à 15:21**

bonjour j'ai 19 ans je suis maman d'un petit garçon de 3 mois son père l'a abandonné et par la suite j'ai trouver quelqu'un qui a reconnu mon fils mai maintenant le problème c'est que je me suis séparée de lui et je sais que j'ai fait une erreur mais je prendrais les responsabilités qu'il faut mai est ce que je peut l'enlever sachant qu'il ne ve plus de mon enfant, est ce qu'il faut que je passe devant un tribunal et qu'est ce que je risque et combien de temps ca prendra c urgent repondez moi le plus rapidement possible en attendant une reponse de votre part, je vous prie d'agrées, madame, monsieur mes sincères salutations.
mille da silva celine

Par **mademoiselle_k**, le **14/01/2008 à 23:28**

bonsoir

La paternité peut être contestée en rapportant la preuve que l'auteur de la reconnaissance n'est pas le père.

votre ex ami a t il participé à l'éducation de l'enfant ? cette question est importante

si oui vous avez 5 ans pour contester cette reconnaissance en prouvant que votre ancien petit ami n'est pas le père de l'enfant

je tiens à signaler que la filiation d'un enfant est importante
avoir un père doit s'incrire dans une continuité
et ne doit pas varier au gré de votre vie sentimentale